



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions Travaux  
publics et Services gouvernementaux Canada  
See herein for bid submission  
instructions/

Voir la présente pour les  
instructions sur la présentation  
d'une soumission

NA  
Alberta

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise  
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation  
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,  
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Public Works and Government Services Canada/Travaux  
publics et Services gouvernementaux Canada  
Harry Hays Building (HHB)  
Room 759, 220-4th Avenue SE  
Calgary  
Alberta  
T2G 4X3

<b>Title - Sujet</b> Remplacement de l'équipement vidéo Remplacement de l'équipement vidéo en circuit fermé (EVCF)	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> G9292-229444/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 008
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> G9292-229444	<b>Date</b> 2022-09-01
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$CAL-141-7274	
<b>File No. - N° de dossier</b> CAL-1-44056 (136)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Mountain Daylight Saving Time MDT <b>on - le 2022-09-14</b> Heure Avancée des Rocheuses HAR	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Hemy, Andrew	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> ca1136
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (403) 463-6589 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (418) 566-6167
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

La présente modification no 008 vise à incorporer les renseignements suivants dans l'appel d'offres G9292-229444 /A.

### Modifications apportées aux documents de l'appel d'offres

- 1) À la page 12 de 53 :

**Insérer :**

**5.2.4 Exigences de sécurité – Documentation requise**

Conformément aux **exigences du Programme de sécurité des contrats** de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html>), le soumissionnaire doit fournir un formulaire de demande d'inscription (FDI) au Programme de sécurité des contrats dûment rempli. Le formulaire sera examiné plus à fond dans le processus d'approvisionnement.

On rappelle aux soumissionnaires d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise et, le cas échéant, les capacités en matière de sécurité. Comme il est indiqué ci-dessus, les soumissionnaires qui ne fournissent pas toutes les informations requises à la clôture des soumissions auront la possibilité de compléter les informations manquantes du FDI dans un délai fixé par l'autorité contractante. Si ces renseignements ne sont pas fournis dans le délai établi par l'autorité contractante (y compris toute prolongation accordée par l'autorité contractante à sa discrétion), ou si le Canada a besoin d'autres renseignements de la part de le soumissionnaire dans le cadre de l'évaluation de la demande d'autorisation de sécurité (c.-à-d. des renseignements qui ne sont pas exigés par le FDI), le soumissionnaire sera tenu de soumettre ces renseignements dans le délai établi par l'autorité contractante, qui ne sera pas inférieur à 48 heures. Si, à quelque moment que ce soit, le soumissionnaire ne fournit pas les renseignements requis dans les délais fixés par l'autorité contractante, sa soumission sera déclarée non conforme.

- 2) À la page 18 de 53 :

**Supprimer :** Section 6.11 – Ordre de priorité des documents – en entier.

**Remplacer par :**

**6.11 Ordre de priorité des documents**

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- (a) Les articles de l'accord
- (b) Les conditions générales 2035 (2020-05-28), Conditions générales – besoins plus complexes de services
- (c) L'annexe A, Énoncé des travaux
- (d) L'annexe B, Base de paiement
- (e) L'annexe C, Critères obligatoires
- (f) L'annexe D, Considérations liées aux possibilités pour les Autochtones
- (g) L'annexe E, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité
- (h) La soumission de l'entrepreneur datée du \_\_\_\_\_

3) À la page 53 de 53 :

**Supprimer :** Annexe « H » – en entier.

**Remplacer par :**

**ANNEXE H**

**PROGRAMME DE SÉCURITÉ DES CONTRATS (PSC) – DEMANDE D'INSCRIPTION (DI)**

Dans le cadre de leur soumission, les soumissionnaires doivent télécharger, remplir et soumettre le formulaire « (F) CPS AFR Form 471 »(formulaire de demande d'inscription du PSC 471), disponible sous l'en-tête « Pièces jointes » de l'appel d'offres.

Un guide sur la façon de remplir ce formulaire est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.tpsgcpwgsc.gc.ca/esc-src/directives-guidance-fra.html>

4) À la page 35 de 53 :

**Supprimer :** Critère obligatoire O1 – en entier.

5) À la page 23 de 53, à la section 11 – Lieux des travaux :

**Supprimer :**

4162	CSC de Brandon	1530, 12e Avenue	Brandon	Manitoba	R7A 6E2
------	----------------	------------------	---------	----------	---------

**Remplacer par :**

4162	CSC de Brandon	1530, 12e rue	Brandon	Manitoba	R7A 6E2
------	----------------	---------------	---------	----------	---------

6) À la page 28 de 53, à l'annexe « B » – Base de paiement :

**Supprimer :**

CSC de Brandon	1530, 12e Avenue	Brandon	Manitoba	R7A 6E2	\$
----------------	------------------	---------	----------	---------	----

**Remplacer par :**

CSC de Brandon	1530, 12e rue	Brandon	Manitoba	R7A 6E2	\$
----------------	---------------	---------	----------	---------	----

7) À la page 15 de 53 :

**Supprimer :** Section 6.7.1.2 – Frais de déplacement et de subsistance – en entier.

8) À la page 17 de 53 :

**Supprimer :** Section 6.8 – Instructions relatives à la facturation – en entier.

**Remplacer par :**

**6.8 Instructions relatives à la facturation**

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux indiqués sur la facture soient achevés.
2. Chaque facture doit être accompagnée des documents suivants :
  - a. Une copie des feuilles de temps pour corroborer le temps de travail réclamé.
  - b. Une copie du document de sortie et de tout autre document précisé au contrat.
2. Les factures doivent être transmises comme suit :
  - a. L'original et une (1) copie doivent être envoyés à l'adresse qui figure à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
  - b. Une (1) copie doit être envoyée à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

9) À la page 28 de 53, à l'annexe « B » – Base de paiement :

**Supprimer :**

- Dans le cas de travaux devant être effectués sur plusieurs jours subséquents, les frais d'hébergement sont remboursés conformément à la Directive sur les voyages. L'actuelle Directive sur les voyages se trouve à l'adresse : <http://www.njc-cnm.gc.ca/directive/travel-voyage/indexfra.php>.

**Remplacer par :**

- Les frais de voyage individuels ne seront pas remboursés. Tous les frais de voyage, y compris (mais sans s'y limiter) l'essence, les repas, l'hébergement et les faux frais, doivent être inclus dans les coûts du service.

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.**